

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 26/06/2024 - A2024/024552 - 2017 B 07394 - 833 466 345 - AB Institut

AB INSTITUT
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : LYON (69004)
14 RUE PAILLERON

833 466 345 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 24 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le vingt-quatre juin,
A dix-huit heures,

Les associés de la Société sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation du président conformément aux dispositions statutaires.

L'assemblée est présidée par Madame Marie BERGERON, Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée en entrant en séance par tous les associés présents et par les mandataires des associés représentés.

Il résulte de cette feuille de présence que 2 associés représentant 1 000 actions sur les 1 000 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Madame Marie BERGERON constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié plus une des actions formant le capital social.

Il dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée,
- ainsi que tous les autres documents prévus par la loi et les règlements.

Puis il précise que tous les documents et renseignements visés par les dispositions légales et statutaires ont été tenus à la disposition des associés dans les conditions et délais fixés par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Madame Marie BERGERON rappelle que les associés se sont réunis en assemblée générale afin de délibérer sur les questions propres à l'ordre du jour, tel qu'il a été déterminé par le Président, aucune modification n'ayant été demandée par les associés.

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Nicolas TRIPODI de ses fonctions de Directeur Général.
- Désignation de Monsieur Nicolas TRIPODI aux fonctions de Président, en remplacement de Madame Marie BERGERON, démissionnaire.
- Pouvoirs pour formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Madame Marie BERGERON déclare ensuite la discussion ouverte et donne la parole aux associés.

La discussion s'engage.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Madame Marie BERGERON met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Nicolas TRIPODI de ses fonctions de Directeur Général et ce avec effet à compter de ce jour, et décide de ne pas le remplacer.

L'assemblée générale dispense Monsieur Nicolas TRIPODI de l'exécution d'un quelconque préavis.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Marie BERGERON de ses fonctions de Président et ce avec effet à compter de ce jour.

L'assemblée générale dispense Madame Marie BERGERON de l'exécution d'un quelconque préavis.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Président pour une durée indéterminée :

- Monsieur Nicolas TRIPODI, né le 22 janvier 1981 à VALENCE (Drôme), de nationalité française, demeurant à MORANCE (69480), 278 chemin de la Radissonne,

Monsieur Nicolas TRIPODI exercera ses fonctions de président dans le cadre des dispositions légales et des statuts de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Nicolas TRIPODI, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président démissionnaire, le nouveau Président, le Directeur Général démissionnaire et les nouveaux Directeurs Généraux.

Madame **Marie BERGERON**

Monsieur **Nicolas TRIPODI**¹

¹ Inscrire la mention « *Bon pour acceptation des fonctions de Président* »